

# Comment structurer des actions au niveau sociétal pour prévenir les violences sexuelles ?

Une approche des violences sexuelles par la domination

**Corentin Legras**

*Doctorant en anthropologie à l'EHESS et au CEMS*

Déclarations d'intérêt : aucune

## Remerciements

Je remercie chaleureusement Clémence Métivier et Titouan Fantoni-Decayeux pour leur amitié et leurs précieux conseils en vue de l'écriture de ce rapport.

## Résumé

Ce rapport présente une approche des violences sexuelles centrée sur les rapports de domination. La famille est ici décrite comme l'institution sociale dans laquelle les enfants font pour la première fois l'expérience d'inégalités. À travers les rapports adultes-enfants, ils apprennent qu'il est possible de contraindre les plus vulnérables que soi, et à identifier ces vulnérabilités. À l'échelle de la société, les violences sexuelles reposent toujours sur les hiérarchies formelles ou informelles qui organisent les espaces sociaux. C'est pourquoi parallèlement aux approches étiologiques, prévenir les violences sexuelles demande, d'une part, de visibiliser leurs causes structurelles ; et d'autre part d'agir sur le plan des représentations en promouvant une contre-culture du viol.

## **INTRODUCTION**

En tant que doctorant en anthropologie écrivant une thèse sur l'inceste en France, je suis témoin des conséquences d'un défaut de prévention. J'ai cependant rarement l'occasion de me pencher sur la question des actions qui pourraient être menées au niveau sociétal. Cette question revient pourtant continuellement sur mon terrain de recherche, lors de colloques ou au cours de conversations avec des acteurs de la lutte contre les violences sexuelles. Mon enquête ne permet pas fondamentalement d'y répondre, mais je peux partager certaines observations et analyses issues de mon travail, et saisir l'opportunité de distiller des sciences sociales dans un contexte institutionnel. En conclusion de ce rapport, je fais un pas de côté vis-à-vis de ma place de chercheur et présente plusieurs idées discutées avec des proches de l'Éducation nationale et d'associations spécialisées, des chercheurs en sciences sociales, des psychologues et des travailleurs sociaux.

### **Présentation de l'enquête**

Au croisement de l'anthropologie de la parenté et des études sur le genre et les sexualités, ma thèse de doctorat porte sur les familles au sein desquelles des violences sexuelles incestueuses ont été commises par des mineurs. Dans mon travail, je définis l'inceste comme une pratique de parenté prenant la forme d'actes sexuels imposés sur un enfant par une personne de sa famille, sans distinction juridique ou psychanalytique. Quel que soit le lien de parenté entre les auteurs et les victimes, l'inceste organise en partie la vie de famille et sa révélation la bouleverse. J'ai conduit entre 2021 et 2023 une enquête ethnographique en France, dans trois services de protection de l'enfance et un centre de thérapie familiale sélectionnés pour leur spécialisation dans l'accompagnement de familles incestueuses. J'ai réalisé des entretiens avec des membres de vingt familles concernées – adultes et enfants –, une quarantaine de professionnels du travail social, de la justice et du soin et étudié près de soixante dossiers d'assistance éducative rapportant des cas d'inceste commis par des mineurs. Un autre volet de mon travail s'appuie

sur les récits d'interlocuteurs rencontrés par interconnaissance. Mon enquête a vocation à restituer les implications matérielles et relationnelles de ces cas spécifiques d'inceste, particulièrement après qu'ils aient été révélés et pris en compte par les institutions. Je cherche à transcrire les expériences des familles au plus près du dévoilement de l'inceste, à restituer les récits personnels et collectifs qu'il suscite, leurs enjeux au moment de la rencontre. C'est ainsi que l'on peut saisir l'ordinaire de l'inceste, ce qui excède le temps et l'espace de l'agression.

### **Une approche des violences sexuelles par les sciences sociales**

Dans ce rapport, je peux au mieux discuter des obstacles à ce que les violences sexuelles soient reconnues comme un fait ordinaire de notre société et comme l'un des rouages de son fonctionnement. Cette approche des violences sexuelles invite à laisser de côté la question du « pourquoi » – pourquoi commet-on des violences sexuelles ? – au profit de celle du « comment » : comment peut-on aussi massivement commettre des violences sexuelles dans une société qui les interdit et les condamne ? Les sciences sociales montrent que dans tout espace social, il existe des hiérarchies formelles ou informelles, parfois ratifiées par le droit ou forgées par les discours, les pratiques et les représentations. Au fondement de toute hiérarchie sont logés des rapports de domination qui forment les conditions d'exercice de la violence.

Je détaillerai d'abord dans quelle mesure la famille est un espace d'apprentissage de la domination et de reproduction d'inégalités sociales nécessaires à l'émergence des violences sexuelles. Je parlerai ensuite de la manière dont les représentations de la sexualité, de la masculinité et des violences sexuelles favorisent la minimisation des violences sexuelles et pourraient devenir un levier de prévention. Je conclurai par une série de préconisations.

#### **1. LA FAMILLE COMME ESPACE D'APPRENTISSAGE DE LA DOMINATION**

Dans les sciences sociales, la domination renvoie à « la possibilité de contraindre d'autres personnes à

infléchir leur comportement en fonction de sa propre volonté » (Weber, 2013, p. 44). Elle constitue plus précisément la dimension symbolique des rapports sociaux, qui légitime les inégalités entre dominants et dominés en les naturalisant, c'est-à-dire en invisibilisant leurs causes structurelles. Les individus intérieurisent ces inégalités comme allant de soi alors qu'elles relèvent de constructions socialement, culturellement et historiquement situées. Les rapports de domination se jouent à différentes échelles, entre groupes sociaux et entre individus. Ils varient selon les espaces sociaux que l'on observe.

La famille est le « berceau des dominations » (Dussy, 2013), c'est-à-dire le premier espace dans lequel un enfant fait, au contact des adultes et de ses aînés, l'expérience de la soumission et de l'obéissance. Il se voit imposer les termes de son existence, les limites de ce qui lui est possible de dire et de faire, et potentiellement des violences physiques, psychologiques et sexuelles. À l'instar du travail de l'anthropologue Dorothée Dussy, mon enquête auprès des mineurs auteurs d'inceste et de leurs apparentés montre que la famille est un lieu privilégié d'apprentissage et de reproduction des rapports de domination.

### 1.1 La domination adulte

Pour comprendre ce qui est en jeu dans les violences sexuelles commises par des mineurs, il faut penser plus largement les rapports entre adultes et enfants. En tant que structures hiérarchiques, toutes les familles ont en commun de rassembler les conditions d'exercice des violences sexuelles. La domination adulte, qu'exercent notamment les parents sur leurs enfants, est à ce titre une dimension tant structurante qu'« oublié » (Piterbraut-Merx, 2024) des relations familiales. Elle n'est jamais questionnée, explique le philosophe Tal Piterbraut-Merx, car elle s'appuie sur des représentations naturalisées de l'enfance qui justifient le cadre juridique et relationnel de la minorité :

L'enfant est tantôt cet être innocent et fragile dont la sécurité serait sans cesse menacée par

un monde extérieur agressif et malsain, tantôt un agent perturbateur , proche d'un animal turbulent, qu'il importera de dresser afin de le rendre apte à la vie en société [...] Ainsi, l'immaturité rationnelle et physiologique de l'enfant rend nécessaire l'intervention d'adultes responsables, qui ont pour mission, par l'action éducative, de transformer cette matière instable et de favoriser la production d'un·e nouvel·le adulte achevé·e (2022 : 57).

Selon T. Piterbraut-Merx, « l'enfant n'est pas naturellement vulnérable, mais sa vulnérabilité est un produit des institutions sociales » (2022 : 60). C'est ainsi par une conception normative de la filiation que le droit français concède que « le lieu naturel et privilégié d'habitat pour l'enfant est ainsi celui de la famille » (2022 : 58), ce qui est regrettable, note Piterbraut-Merx, puisque c'est également là que les violences adviennent le plus souvent. Contrairement aux enfants, les adultes bénéficient de représentations positives entourant leur statut d'âge. L'agisation (Rennes, 2020) des enfants – le fait de leur prêter des caractéristiques communes et discriminantes en raison de leur âge réel ou perçu – va de pair avec la valorisation de l'adultéité, son édification comme norme sociale parmi les âges de la vie. En constatant que les adultes prennent les décisions et que les enfants doivent obéir, ces derniers apprennent les ressorts de la domination, le fait qu'il est toujours possible de contraindre un plus vulnérable que soi à sa volonté, « pour son bien » ou pour tout autre motif.

## 1.2 La domination entre mineurs apparentés

Ainsi, la définition de l'inceste évolue parce qu'on ne considère plus qu'il soit le fait d'une pulsion irrépressible, mais qu'il est rendu possible par l'organisation inégalitaire des relations au sein des familles. Si la verticalité des rapports entre ascendants et descendants permet facilement de saisir comment la violence peut être exercée par les uns sur les autres, les relations entre germains et collatéraux sont plus rarement pensées sous le prisme de la domination. On (se) représente d'ailleurs ces relations comme

horizontales, et si autrefois, le rang de naissance et le sexe des descendants déterminaient des inégalités matérielles inscrites dans le droit, tels que l'accès à l'héritage ou à la propriété, ce n'est plus le cas aujourd'hui. L'étude des situations d'inceste commis par des mineurs et leur traitement met précisément en cause la validité du principe d'égalité entre mineurs apparentés. Quels sont les fondements des inégalités entre mineurs apparentés qui permettent l'exercice de l'inceste ?

Une grande majorité des cas d'incestes étudiés lors de l'enquête (84%) ont été commis par des frères ou des cousins aînés (de leur fratrie ou de leur génération) sur des sœurs et cousines cadettes (souvent les plus jeunes de leur fratrie ou de leur génération). Toutes catégories confondues, l'enquête Violences et rapports de genre (Virage, Ined, 2015) indique que trois victimes d'inceste sur quatre avant dix-huit ans sont des filles et que les auteurs masculins sont à l'origine de 97,3 % de ces violences (Charrault et al., 2020). D'autre part, les (demi-)frères constituent la principale catégorie d'agresseurs des garçons victimes d'inceste. Ces chiffres permettent de comprendre comment les rapports d'âge et de genre créent des effets d'opportunités spécifiques.

### **1.2.1 Rapports d'âge**

Les mineurs auteurs d'inceste sont toujours plus âgés que leurs victimes. La notion de rapport d'âge permet d'analyser les effets des écarts d'âge entre deux individus dans une situation donnée. Entre des mineurs d'une même catégorie d'âge, les rapports d'âge sont exacerbés : le sociologue Kevin Diter explique que les dynamiques enfantines d'inclusion/exclusion aux groupes de pairs reposent largement sur le critère de l'âge, bien que les écarts d'âge soient très faibles (2021). Ces dynamiques sont le produit d'une survalorisation de l'adultéité et du dénigrement systématique du fait d'être « petit ». Les « grands » sont perçus comme détenteurs de « compétences, de savoirs et de droits », et cette perception organise une hiérarchie. Cette perception est d'ailleurs tout à fait fondée, puisque les enfants plus grands bénéficient concrètement d'un traitement différencié, à l'école comme dans les familles. Les cadets ont

donc conscience que leurs aînés disposent de priviléges et de responsabilités qu'eux n'ont pas et qui leur sont conférés par les tenants légitimes de l'autorité : les adultes. Ils ont alors intérêt à « se grandir », à se plier aux exigences des « grands » pour obtenir de les fréquenter et espérer échapper au plus vite à la condition inférieure de « petit ». Les rapports d'âge rendent ainsi les plus jeunes vulnérables face à leurs aînés et produisent la possibilité d'exercer une contrainte sexuelle, y compris entre garçons (Wicky, 2024).

### ***1.2.2 Rapports de genre et distinction de sexe***

La proportion de filles parmi les victimes d'inceste (3 sur 4) dit combien les rapports de genre sont au cœur des relations entre mineurs apparentés autant que dans les autres espaces sociaux de la société. Dès l'enfance, la famille est un lieu privilégié d'observation et d'apprentissage des inégalités de genre entre et au sein des générations : répartition genrée des tâches, traitement et éducation différenciées des descendants selon leur sexe, misogynie, sexualisation des filles et des femmes par des discours et des gestes maintes fois réitérées s'apparentant à du « harcèlement sexuel familial » : « l'acceptation et la normalisation de différentes formes de comportements sexuels intrusifs des garçons envers les filles dans la famille » ayant pour effets « de banaliser ces formes de violence sexuelle, mais aussi de les rendre acceptables, invisibles et innommables » (Gonzalez-Lopez, 2015 : 78). Il semble que la populaire théorie du tabou universel de l'inceste ait empêché de prendre en considération la place de la sexualité au sein des familles, et le fait que « l'appropriation matérielle de la classe des femmes par la classe des hommes » (Guillaumin, 2016 : 32) s'applique également aux mineurs apparentés. Les filles de la famille en font largement les frais, mais les garçons aussi : dans un contexte adolescent de construction de son identité de genre, l'hétérosexualité des garçons apparaît comme un élément de conformité incontournable (Clair, 2023). Or, celle-ci ne se limite pas nécessairement à l'appropriation des corps des filles, elle « dépend aussi de l'accès d'un jeune homme au corps d'un garçon ou d'un adolescent perçu comme étant "moins qu'un homme" » (González-López, 2015 : 227).

### **1.3 Vulnérabilités et effets d'opportunité**

L'approche des violences sexuelles par la domination permet de prendre du recul vis-à-vis des perspectives étiologiques en regardant plus largement les violences sexuelles à l'échelle de la société. Dorothée Dussy parle de l'inceste comme de viols d'aubaine, commis par opportunisme, car une minorité des auteurs d'inceste qu'elle a rencontrés sont identifiables comme pédophiles (2013). Dans le cas des mineurs auteurs, cet opportunisme se traduit par l'accessibilité des enfants de la famille ; la facilité de les silencer par la menace ou le chantage, leur confiance et leur admiration envers leurs aînés, l'autorité que confère ce statut... Quelles que soient les causes des passages à l'acte des mineurs, ils sont toujours fondées en pratiques sur l'identification et l'exploitation d'une ou plusieurs vulnérabilités d'un autre : son âge, son sexe, le manque de conformité de ses expressions de genre, son handicap, sa classe sociale, le fait qu'il soit délaissé par ses parents ou qu'il ait déjà subi des violences sexuelles et développé des symptômes qui le marginalisent au sein de la famille et de la société. La capacité d'identifier et d'exploiter des vulnérabilités n'est pas spécifique à un profil d'auteur en particulier. Comme les agresseurs adultes, ces jeunes auteurs partagent un sentiment de légitimité et d'impunité à imposer des gestes sexuels à des enfants.

Les sociologues Yaëlle Amsellem-Mainguy et Arthur Vuattoux indiquent que les adultes ont tendance à minimiser les rapports de pouvoir au sein des relations affectivo-sexuelles des adolescents : la sexualité juvénile est souvent perçue comme dissociée de celle des adultes, plutôt que comme un processus de socialisation, d'apprentissage de ces rapports de pouvoir qui jalonnent les trajectoires sexuelles (2019).

Les actes des mineurs auteurs d'inceste peuvent relever de l'exploration et de l'entraînement, parfois liés à la croyance selon laquelle « leur masculinité peut être compromise par une performance sexuelle ratée » (Gonzalez-Lopez, 2015 : 77) ; ou d'une simple recherche de satisfaction. Dans les cas étudiés, l'inceste commis par un mineur est toujours la première expérience sexuelle qu'il initie (c'est-à-dire qu'il

ne subit pas). L'enjeu est de se préparer à entrer dans une sexualité conforme et socialement rétributive. Nul besoin d'avoir été directement victime ou témoin de violences, dans la famille ou ailleurs, pour en commettre soi-même, lorsqu'on a été socialisé dans une société patriarcale. L'exemple des mineurs auteurs d'inceste démontre que les violences sexuelles se logent dans la (re)production d'inégalités qui cristallisent des vulnérabilités et un sentiment de légitimité à en tirer profit. Prévenir réellement les violences sexuelles impliquerait d'atteindre un consensus « au niveau sociétal » pour lutter contre les inégalités de genre, de classe, de race ou liées à l'âge, sur lesquelles reposent les violences sexuelles.

## **2. AGIR SUR LES REPRÉSENTATIONS DE LA SEXUALITÉ, DE LA MASCULINITÉ ET DES VIOLENCES SEXUELLES**

Visibiliser les mécanismes de la domination constituerait une première étape pour « structurer des actions au niveau sociétal pour prévenir les violences sexuelles ». Il faut promouvoir et diffuser des savoirs et des représentations susceptibles de lentement changer les regards sur la sexualité, la masculinité et les violences sexuelles.

### **2.1 Promouvoir une contre-culture du viol**

La culture du viol désigne les discours et les actions qui invisibilisent, banalisent, justifient voire encouragent les violences sexuelles : la circulation d'informations erronées sur les statistiques des viols, les représentations érotisées de la contrainte sexuelle ou encore la construction d'un sentiment de légitimité et d'impunité chez ceux qui commettent ou pourraient commettre des violences sexuelles.

Dans mon enquête, cela se traduit notamment par le fait que lorsque les parents de la victime de l'inceste sont aussi ceux de l'auteur, ils ont tendance à continuer de favoriser les fils aînés auteurs après le dévoilement de l'inceste et sa prise en charge institutionnelle. Les adultes reconnaissent que l'inceste a

eu lieu mais en minimisent les conséquences sur les victimes en priorisant celles qui impactent les auteurs. Ce qui ressort comme la principale violence dans le discours et les vécus de ces parents est d'assister à la détresse et à l'éloignement du fils tombant sous le coup de la loi. Or, ces discours peuvent impacter les professionnels et rendre complexe l'accompagnement des victimes. Comprenant qu'elles peuvent être perçues comme responsables, certaines d'entre elles rétractent leurs accusations ou minimisent à leur tour l'inceste pour enrayer la machine institutionnelle et œuvrer au rétablissement de l'ordre familial.

Depuis *MeToo*, en 2016, de plus en plus de témoignages, des recherches, des initiatives militantes, des podcasts, des relais médiatiques dénoncent les violences sexuelles comme un phénomène structurel, banal et mortifère dans tous les milieux socio-culturels. Ces contenus sont une goutte d'eau dans l'océan de la culture du viol. Il faut financer ces projets, les multiplier et les diffuser. C'est aussi à ceux qui produisent, réalisent et écrivent de se responsabiliser, de choisir quels récits raconter et de quelle manière.

## 2.2 Déconstruire les sexualités masculines

Désirer et accéder à une sexualité active et fréquente sont constitutifs des masculinités. Explicitement ou en creux, virilité et performance sexuelle sont liées sous différentes expressions selon les milieux sociaux. La sexualité masculine est au centre des sociabilités entre hommes. Elle confère des rétributions symboliques auprès des pairs dès l'adolescence (Clair, 2023) jusqu'à l'âge adulte (Gourarier, 2017). Le fait que la sexualité masculine soit une performance de genre à destination des pairs, une façon d'éviter le stigmate du « pédé » (Clair, 2023), participe à l'altérisation des filles et des femmes à l'échelle de la société et favorise leur objectification. Cela accroît les enjeux personnels à avoir accès à une sexualité, à tout prix et aux dépens de la recherche d'amour, d'émotions, de partage. Qu'elles soient commises de manière collective ou individuelle, les violences sexuelles sont la continuité de cette conception de la sexualité masculine.

Individuellement, cette construction sociale a des effets délétères sur les (jeunes) hommes. L'universitaire

et militante américaine bell hooks invite à considérer les hommes comme des victimes secondaires du patriarcat. Enjoints dès l'enfance à réprimer leurs émotions et leur capacité d'empathie pour dominer, ils n'obtiendraient ni les rétributions, ni la satisfaction attendue :

Beaucoup d'hommes sont en colère contre les femmes, mais plus profondément, les femmes sont la cible d'une rage masculine mal placée, causée par l'échec du patriarcat à tenir sa promesse d'épanouissement sexuel sans fin. Les hommes sont trop terrifiés pour affronter la réalité de leur vie et dire la vérité : en obtenant le droit de se livrer à des rituels de domination et de subordination, on n'accède pas aux monts et merveilles que promettaient le patriarcat [...] On pourrait ajouter qu'il existe un témoignage suprême du pouvoir du patriarcat, celui d'être capable de convaincre hommes et femmes que la violence sexuelle permet d'obtenir satisfaction (2021 : 111-112).

Prévenir les violences sexuelles nécessite un dés-apprentissage, un changement radical de regard sur les sexualités masculines à travers l'éducation des garçons comme l'accompagnement des mineurs auteurs de violences sexuelles.

## 2.3 Dépathologiser les violences sexuelles

### 2.3.1 *Les violences sexistes et sexuelles*

Appréhender les violences sexuelles à travers les inégalités sociales permet de les dépathologiser, de les inscrire dans « l'ordinaire » de la vie sociale (Le Caisne, 2014 ; Trachman, 2018). Cela ne signifie pas qu'il faudrait abandonner toute forme d'étiologie : les causes des violences sexuelles sont multifactorielles et certains facteurs prévalent chez de nombreux agresseurs. Cependant, inscrire les passages à l'acte dans la déviance en occulte les causes structurelles logées dans les normes sociales. La sociologue Liz Kelly conceptualise plutôt les violences sexuelles comme un *continuum*, afin de « décrire l'étendue et la

variété » des « formes d'abus, de contraintes et d'usages de la force » (2019) employées par les hommes pour contrôler les femmes. Si la plupart des femmes y sont confrontées au cours de leur vie, le fait que les violences sexuelles soient un prolongement des rapports sexuels hétérosexuels est un obstacle à leur qualification qui renforce la représentation d'une déviance. L. Kelly cite la criminologue Elizabeth Stanko :

En matière de violence masculine, les expériences des femmes sont filtrées par une perception du comportement des hommes, défini comme habituel ou comme anormal [...] Autrement dit, nous dissocions facilement les comportements anormaux (donc nocifs) de ceux qui sont habituels (donc inoffensifs). Les femmes qui se sentent abusées ou intimidées par un comportement masculin habituel n'ont aucun moyen d'expliquer comment et pourquoi il ressemble à un comportement masculin anormal (Stanko, 1985).

La chercheuse en psychologie sociale Patrizia Romito rappelle ainsi qu'individualiser les causes des violences masculines invisibilise le fait qu'elles sont majoritairement le fait d'hommes sur leurs propres compagnes et filles (2018).

### **2.3.2 Les violences sexuelles sur les enfants**

Concernant les campagnes de prévention de la pédocriminalité, le sociologue Simon Protar note qu'elles occultent généralement que « peu d'individus qui commettent des violences sexuelles sur mineur·es relèvent effectivement des définitions officielles de la pédophilie comme trouble paraphilique, [...]16 % (Kesićki et al., 2014) » :

Pour accompagner le lancement du dispositif STOP, une série d'affiches sombres représentant des enfants a été diffusée, portant en lettres rouges l'inscription suivante : « Vous ne voyez

qu'elle/que lui ? Vous êtes attiré·e par les enfants ? N'allez pas plus loin. Un·e professionnel·le de santé peut vous aider. » Ainsi ce dispositif reste-t-il tributaire d'un cadrage partiel mettant l'accent sur les personnes attirées sexuellement par les enfants, les pédophiles [...] En ce sens, cette campagne (à l'instar de ses équivalents européens) tend à sexualiser les auteur·es potentiel·les, à des fins de repérage [...] Le dossier de presse produit au moment du lancement de la campagne STOP convient d'ailleurs que « l'attrance sexuelle n'est ni nécessaireni suffisante pour expliquer la violence sexuelle ». Au motif de s'attacher à la neutralisation d'un facteur de risque qui ne peut être tenu que pour minimalement déterminant dans la survenue de violences sexuelles sur les mineur·es, cet exemple de campagne de prévention à destination des auteur·es potentiel·les relaie donc une compréhension pathologisée et sexualisée (et donc individualisante) des violences, à même d'en occulter la dimension systémique en faisant oublier qu'une large part des individus pédocriminels ne sont pas des pédophiles (2023 : 77).

Lors de mon terrain, la présentation de l'enquête à des personnes concernées les conduisait parfois à réaliser pour la première fois qu'elles n'étaient pas les seules à avoir fait face à des cas d'inceste commis par des mineurs. Notre rencontre devenait l'occasion d'inscrire leur expérience dans quelque chose de plus large que leur histoire et leurs relations familiales. Dans le cadre de l'accompagnement socio-éducatif dont elles bénéficiaient, personne n'avait pensé à leur indiquer qu'un enfant sur dix est victime d'inceste ou qu'environ un tiers des agresseurs sont des mineurs. Parler des violences sexuelles, de l'inceste, comme d'un phénomène social permet de se décentrer des enjeux familiaux, de prendre du recul, de déstigmatiser les auteurs et leurs parents tout en les responsabilisant.

### **3. PRÉCONISATIONS**

« Comment structurer des actions au niveau sociétal pour prévenir les violences sexuelles ? Comment répondre sérieusement à cette question lorsqu'on est taraudé par la peur de voir disparaître les initiatives existantes pour des questions budgétaires ? Comment espérer faire mieux ? Difficile de faire des propositions qui ne soient ni des poncifs, ni de la fiction politique. En voici tout de même quelques-unes.

#### **1. Externaliser la coordination et l'application des actions de prévention contre les violences sexuelles**

Un projet d'une telle ampleur n'aura pas lieu sans un investissement financier conséquent et une volonté politique constante. C'est pourquoi une action globale de prévention contre les violences sexuelles ne doit pas dépendre des gouvernements successifs. Elle doit être externalisée, coordonnée et imposée par une structure indépendante, pérenne et pluridisciplinaire, composée d'acteurs spécialisés issus d'associations de lutte pour les droits des femmes et des enfants, du travail social, du monde médical et du soin, du droit et des sciences sociales.

#### **2. Développer le programme d'Éducation à la Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle (EVARS) et le confier à des experts**

L'EVARS devrait devenir la pierre angulaire de la prévention des violences sexuelles en devenant un socle commun de transmission des savoirs sur le genre, les sexualités et les violences. Mais pas sous sa forme actuelle :

Trois séances obligatoires par an sont dérisoires : les enfants ont besoin de répétition et d'un accompagnement quotidien de leurs réflexions sur ces sujets. L'EVARS doit être inscrit au sein des programmes scolaires au même titre que les autres enseignements. À raison, par exemple, d'une séance hebdomadaire à l'école maternelle, de deux séances bimensuelles à l'école élémentaire et d'une séance mensuelle dans l'enseignement secondaire. Ces séances doivent être animées par des structures externes

à l'éducation nationale dont la prévention des violences sexuelles est le cœur de métier. Actuellement, des professeurs volontaires se verrait confier l'application de l'EVARS, sans obligation de formation. Cela serait injuste envers les élèves et les enseignants, et inefficace. Le programme doit impérativement s'appuyer sur des associations spécialisées comme le planning familial, composées de personnes détenant un savoir-faire acquis sur des années de formation et de pratique. La formation facultative de trois jours proposée aux professeurs volontaires par l'Éducation nationale n'est pas comparable. Telle qu'elle est pensée aujourd'hui, l'application de l'EVARS encourage la fin des financements des interventions de personnes expertes dans les établissements scolaires. Il s'agit d'une forte régression dans la prévention des violences sexuelles.

### **3. Promouvoir les programmes d'auto-défense des enfants par des interventions en milieu scolaire et d'accueil**

Il faut systématiser les interventions portant spécifiquement sur les violences auprès des enfants. En France, le programme Clés pour l'Autonomie et la Prévention (CAP) propose trois ateliers à destination des enfants, des professionnels et des parents. « Son objectif est de renforcer les capacités des enfants à se défendre et celles des adultes à les croire et à les aider ». L'association Mille Miettes propose également des séances de prévention d'une heure autour de l'inceste, à partir d'un livre, d'une chanson et d'une vidéo. Les enfants sont constamment exposés à la violence, chez eux, à l'école, dans la rue, à la télévision, etc. Leur parler de violences sexuelles et d'inceste est fondamental. Cela doit être fait de manière adaptée à chaque âge, sans jamais euphémiser les messages à transmettre. Selon les victimes de violences sexuelles dans l'enfance, l'absence de vocabulaire et de représentations pour désigner ce qu'elles subissent est l'un des principaux obstacles à la parole. Nous devons faire en sorte que chaque enfant se sente légitime à mettre en cause et à dénoncer les comportements des adultes et des mineurs plus âgés qui les entourent.

#### **4. Instaurer une journée de citoyenneté obligatoire contre le harcèlement sexuel et des agissements sexistes à destination des adolescents et jeunes adultes**

Une journée obligatoire à destination des moins de 25 ans pourrait être instaurée sur le modèle de la Journée Défense et Citoyenneté. Menée par les structures expertes qui effectuent déjà ce travail en milieux professionnels et scolaire, cette journée serait dédiée à la définition du harcèlement sexuel et des agissements sexistes, à leur qualification pénale, au rappel des peines encourues, etc.

#### **5. Former les adultes travaillant dans les espaces accueillant des mineurs**

Les personnes occupant des emplois auprès des mineurs doivent être obligatoirement formés. D'une part, aux enjeux de détection, d'écoute et d'accompagnement des enfants victimes et auteurs ; d'autre part, au respect de l'intégrité physique et psychologique des mineurs. Les violences sexistes, sexuelles et intrafamiliales doivent devenir une thématique de formation initiale dans l'ensemble des champs de la santé, du droit, de l'éducation, du travail social, des sports et loisirs et de la culture. Les employés « non qualifiés » ne recevant pas de formation obligatoire doivent à minima bénéficier d'une journée sur ces thématiques, certifiante et financée par l'employeur, avant d'être en poste. Ces formations doivent articuler la question des violences sexuelles aux questions de genre et de sexualités.

#### **6. Accompagner et prendre en charge**

Prendre en charge les victimes et les auteurs de violences sexuelles dès leur plus jeune âge, ainsi que leurs parents, participe à prévenir leurs répétitions. Une attention particulière doit être portée à la revalorisation sociale et financière du travail social, les professionnels étant en premières lignes face à ces enjeux. Les conditions de travail de ce secteur sont pourtant honteuses et maltraitantes. De nombreux manquements auprès des bénéficiaires y sont directement liés. Elles ne permettent donc pas d'envisager

des actions de prévention structurée contre les violences sexuelles.

Les initiatives de spécialisation dans l'accompagnement des mineurs victimes et/ou auteurs de violences sexuelles et d'inceste doivent être soutenues et généralisées. La mise en réseau doit être encouragée par des temps d'échanges et de formations.

L'accompagnement autour de l'entrée dans la parentalité doit également offrir un espace de parole sur les violences sexuelles. Il est nécessaire que chaque primo-parent soit en mesure d'identifier les comportements incestuels et incestueux et connaisse leur portée traumatique avant la naissance du premier enfant. Il est possible de s'inspirer des modalités d'obtention d'un agrément en vue d'une adoption.

## RÉFÉRENCES

- Amsellem-Mainguy, Y., & Vuattoux, A. (2019). Sexualité juvénile et rapports de pouvoir : Réflexions sur les conditions d'une éducation à la sexualité. *Mouvements*, 99(3), 85–95.
- Charrault, A., Grunvald, S. & Scodellaro, C. (2015). Les violences sur mineur.e.s dans la famille et son entourage. *Enquête VIRAGE : Violences et rapports de genre : contextes et conséquences des violences subies par les femmes et par les hommes*. Ined.
- Clair, I. (2023). *Les choses sérieuses. Enquête sur les amours adolescentes*. Paris : Seuil.
- Diter, K. (2021). « Moi, j'veux pas d'ami comme toi ! » : Les logiques socialement différencierées d'évaluation et de hiérarchisation des amitiés enfantines. In S. Octobre & R. Sirota (Dir.), *Inégalités culturelles : retour en enfance*. Paris : Presses de Sciences Po, 325–349.
- Dussy, D. (2013). *Le berceau des dominations. Anthropologie de l'inceste*. Marseille : La Discussion.
- Gonzalez-Lopez, G. (2015). *Family secrets: Stories of incest and sexual violence in Mexico*. New York : NYU Press.
- Gourarier, M. (2017). *Alpha mâle : Séduire les femmes pour s'apprécier entre hommes*. Paris : Seuil
- Guillaumin, C. (2016). *Sexe, race et pratique du pouvoir : L'idée de nature* (Ed. orig. 1992). Donnemarie-Dontilly : iXe.
- hooks, b. (2021). *La volonté de changer. Les hommes, la masculinité et l'amour*. Quimperlé : Divergences
- Kelly, L. (2019). Le continuum de la violence sexuelle (M. Tillous, Trad.). *Cahiers du Genre*, 66(1), 17–36.  
<https://doi.org/10.3917/cdge.066.0017>
- Kesićki, D., Andre, I., & Kesićka, M. (2014). Pedophiles and (or) child molesters. *European Psychiatry*, (1).
- Le Caisne, L. (2014). *Uninceste ordinaire : Et pourtant tout le monde savait*. Paris : Belin.

Piterbraut-Merx T. (2022). Oreilles cousues et mémoires mutines. L'inceste et les rapports de pouvoir adulte-enfant. In Brey I. & Drouart J. (Dir.), *La culture de l'inceste*, Paris : Seuil, 49-63.

Piterbraut-Merx T. (2024). *La domination oubliée. Politiser les rapports adulte-enfant*. Paris : Blast.

Protar, S. (2023). Qui menace les enfants ? Construction du risque dans les campagnes de prévention des violences sexuelles sur mineur·es. *Mouvements*, (115), 72–78.

Rennes, J. (2020). Conceptualiser l'âgisme à partir du sexism et du racisme : Le caractère heuristique d'un cadre d'analyse commun et ses limites. *Revue française de science politique*, 70(6), 725-745.

Rennes, J. (2023). Itinéraire, expériences de l'inceste et rapports d'âge. Entretien avec Dorothée Dussy. *Mouvements*, (115), 180–193. <https://doi.org/10.3917/mouv.115.0180>

Romito, P. (2018). *Un silence de mortes. La violence masculine occultée* (Éd. orig. 2006). Paris : Syllepse.

Stanko, E. A. (1985). *Intimate intrusions: Women's experience of male violence*. London : Routledge and Kegan Paul.

Trachman, M. (2018). L'ordinaire de la violence. Un cas d'atteinte sexuelle sur mineure en milieu artistique. *Travail, genre et sociétés*, 40, 131–150.

Weber, M. (2013). *La domination*. Paris : La Découverte.

Wicky, L. (2024). *Les violences sexuelles subies par les hommes en France. Parcours de violences et rapports d'âge* (Thèse de doctorat, EHESS, Paris).